

Baruch SPINOZA, *Traité théologico-politique* (1670)

Thème IV – La fonction politique de la religion

Introduction

Spinoza est, avec Thomas Hobbes, l'un des premiers théoriciens modernes de l'État. La nouvelle théorie de l'État, au 17^e siècle, utilise les notions de « pacte social » et de « droit naturel ». L'État est défini comme une association d'individus, au service des droits naturels de l'individu. L'idée de « contrat » ou de « pacte » social exprime cette idée d'un État construit par et pour les individus qui en sont les membres (les « citoyens » ou les « sujets »). Le *Traité théologico-politique* a pour but de faire comprendre la raison d'être de l'État et la nature de l'État idéal. L'État idéal est le plus rationnel, le plus conforme à la nature humaine, aux intérêts de l'individu.

Pour cela, il faut partir de l'individu : il faut d'abord connaître le droit naturel de l'individu. La notion de « droit naturel » exprime l'idée d'un droit lié à la nature humaine, qui est donc universel, valable en tout lieu et en tout temps, indépendamment des lois de l'État. Spinoza définit le droit naturel de manière réaliste : il ne s'appuie pas sur une morale mais sur la connaissance de la nature. Le droit d'un être se confond avec sa manière naturelle d'exister. Par exemple les gros poissons, par nature, mangent les petits : manger les petits poissons est donc pour eux un droit naturel. Le droit naturel d'un être se déduit de son être même, tel que la nature l'a produit. Suivant la loi de la nature, tout être naturel désire persévéérer dans son être : son « droit » naturel se confond donc avec sa « puissance » naturelle, la puissance dont il dispose pour se conserver en vie.

Ce raisonnement est valable pour l'homme. Chaque individu veut sa sécurité, et tout ce qui est utile à sa sécurité. Pour les hommes, vivre en communauté est la meilleure manière de vivre en sécurité. Comme Hobbes, Spinoza considère que la vie commune n'est pas possible sans l'État. D'où la notion de « pacte social » : la communauté n'est pas possible sans un « transfert de souveraineté », un pacte par lequel les individus consentent à renoncer à leur liberté, acceptent d'obéir à un pouvoir souverain. Il n'y a pas de sécurité sans communauté, ni de communauté sans obéissance. C'est ce que la raison nous représente, puisque la raison nous fait connaître ce qui est nous est utile.

Il y a dans le *Traité théologico-politique* deux autres grandes thèses, qui sont relatives à la religion et au rapport entre l'État et la religion. La première concerne le sens de la religion, qui a selon Spinoza une fonction politique. Spinoza fait une interprétation politique du texte biblique. Le texte de l'Ancien Testament montre, d'après Spinoza, que

les hommes ont eu besoin de croire en Dieu pour former une communauté politique. Le royaume des Hébreux était une théocratie, le résultat d'un pacte que les hommes avec Dieu par l'intermédiaire du prophète Moïse. Les textes religieux (les Écritures) n'ont pour Spinoza aucune valeur de connaissance mais ils ont une utilité politique en tant qu'ils disposent les hommes à obéir aux lois. Pour Spinoza, c'est parce que les hommes n'étaient pas encore pleinement rationnels qu'ils étaient disposés à croire la parole des prophètes et à l'origine divine de la loi. Le rationalisme met en lumière la véritable raison d'être des lois, qui est de rendre possible la communauté pour le bien de l'individu.

L'autre grande thèse est que par nature l'homme est doté d'une liberté de conscience. Penser par soi-même et dire ce qu'on pense est donc un droit naturel de l'homme, que l'État devrait avoir pour but de protéger. Dans les cités antiques comme le royaume des Hébreux, la religion garantissait l'obéissance aux lois mais étouffait la liberté de conscience. L'État le plus rationnel, le plus conforme à la nature humaine, est donc pour Spinoza celui qui se donne pour but la liberté, la protection du droit naturel de l'individu à la liberté d'opinion et d'expression, notamment en matière de religion. Ainsi toutes les croyances religieuses peuvent coexister dans l'État, qui ne doit pas demander d'adhérer à une vérité mais simplement d'obéir aux lois. L'État idéal, pour Spinoza, est l'État démocratique, dans lequel les hommes peuvent penser et débattre librement, à la condition de toujours obéir aux lois votées à la majorité.

Texte IV, 1

Nous avons dit qu'après leur sortie d'Égypte les Hébreux n'étaient plus tenus par le droit d'aucune autre nation et qu'il leur était loisible d'instituer de nouvelles règles et d'occuper les terres qu'ils voudraient. Libérés, en effet, de l'oppression insupportable des Égyptiens, ils n'étaient plus liés à aucun mortel par aucun pacte et avaient retrouvé leur droit naturel sur tout ce qui était en leur pouvoir ; chacun pouvait à nouveau examiner s'il voulait conserver ce droit ou le transférer à un autre. Revenus ainsi à l'état naturel, sur le conseil de Moïse en qui ils avaient la plus grande confiance, ils décidèrent de ne transférer leur droit à aucun mortel, mais seulement à Dieu ; sans temporiser, tous, d'une clamour commune, promirent à Dieu d'obéir absolument à tous ses commandements, de ne reconnaître d'autre droit que celui qu'il établirait lui-même par une révélation prophétique. [...] Le pouvoir de commandement chez les Hébreux appartint donc à Dieu seul ; seul aussi l'État ainsi constitué portait à bon droit par la vertu du pacte le nom de Royaume de Dieu, et Dieu était à bon droit le Roi des Hébreux. En conséquence les ennemis de cet État étaient les ennemis de Dieu, les citoyens voulant usurper le pouvoir, coupables du crime de lèse-Majesté Divine, enfin

les règles de droit en vigueur, lois et commandements de Dieu. Dans cet État donc le droit civil et la Religion qui, nous l'avons montré, ne consiste que dans l'obéissance à Dieu, étaient une seule et même chose. Autrement dit les dogmes de la Religion n'étaient pas des enseignements, mais des règles de droit et des commandements, la piété passait pour justice, l'impiété pour un crime et une injustice. Qui manquait à la Religion cessait d'être citoyen, et, par cela seul, était tenu pour un ennemi ; qui mourait pour la Religion était réputé mourir pour la Patrie ; entre le droit civil et la Religion on ne faisait absolument aucune distinction. Pour cette cause cet État a pu être appelé Théocratie : parce que les citoyens n'étaient pas tenus par aucun droit, sinon celui que Dieu avait révélé.

Thèse – Le royaume des Hébreux dont il est question dans l'Ancien Testament était une théocratie, c'est-à-dire un État dont Dieu est le roi et l'auteur des lois : « **l'État ainsi constitué portait à bon droit par la vertu du pacte le nom de Royaume de Dieu, et Dieu était à bon droit le Roi des Hébreux.** » ; « **Dans cet État donc le droit civil et la Religion qui, nous l'avons montré, ne consiste que dans l'obéissance à Dieu, étaient une seule et même chose** ». Ce type d'État est à l'opposé de l'État démocratique : dans l'esprit des hommes, le pouvoir ne vient pas des hommes, mais de Dieu. Il est surtout à l'opposé d'un État laïque, dans lequel la religion et le droit sont séparés : « **entre le droit civil et la Religion on ne faisait absolument aucune distinction** ».

Argument 1 – Le texte biblique a un sens politique d'après Spinoza : il fait le récit de la fondation d'un État. Il raconte l'histoire d'un peuple qui, libéré de la domination d'un empire, se trouve en quelque sorte dans un « état de nature », une situation dans laquelle il n'y a pas d'État, donc pas de communauté humaine possible : « **Revenus ainsi à l'état naturel, sur le conseil de Moïse en qui ils avaient la plus grande confiance, ils décidèrent de ne transférer leur droit à aucun mortel, mais seulement à Dieu** » Pour qu'il y ait un État, il fallait un pacte qui organise le « transfert de souveraineté » des individus vers un pouvoir souverain. La révélation prophétique, explique Spinoza, a permis aux Hébreux de faire un pacte avec Dieu et de former ainsi une communauté politique : l'autorité de Dieu donnait une plus grande autorité aux lois communes, favorisant ainsi l'obéissance.

Argument 2 – Dans l'interprétation que Spinoza fait du texte biblique, la fonction de la religion n'est pas d'enseigner aux hommes une vérité, des connaissances, mais de fonder le droit d'une communauté humaine : « **les dogmes de la Religion n'étaient pas des enseignements, mais des règles de droit et des commandements.** » La « révélation » n'est pas révélation d'une vérité, mais des lois auxquelles les citoyens

doivent obéir : « les citoyens n'étaient pas tenus par aucun droit, sinon celui que Dieu avait révélé. »

Enjeu – Le texte invite à s'interroger sur la fonction politique de la religion, sur le lien entre communauté et religion. Spinoza est un précurseur : au 19^e siècle, la sociologie de la religion a donné de la religion une interprétation semblable. Le sociologue français Émile Durkheim Si dans une théocratie le Le texte invite à s'interrogerien entre démocratie et laïcité.

Texte IV, 2

Si les hommes étaient ainsi disposés par la Nature qu'ils n'eussent de désir que pour ce qu'enseigne la vraie Raison, certes la société n'aurait besoin d'aucunes lois, il suffirait absolument d'éclairer les hommes par des enseignements moraux pour qu'ils fissent d'eux-mêmes, et d'une âme libérale ce qui est vraiment utile. Mais tout autre est la disposition de la nature humaine ; tous observent bien leur intérêt, mais ce n'est pas suivant l'enseignement de la droite Raison ; c'est le plus souvent entraînés par leur seul appétit de plaisir et les passions de l'âme (qui n'ont aucun égard à l'avenir et ne tiennent compte que d'elles-mêmes) qu'ils désirent quelque objet et le jugent utile. De là vient que nulle société ne peut subsister sans un pouvoir de commandement et une force, et conséquemment sans des lois qui modèrent et contraignent l'appétit du plaisir et les passions sans frein. Toutefois la nature humaine ne supporte pas d'être contrainte absolument, et comme le dit Sénèque le Tragique : nul n'a longtemps exercé un pouvoir de violence, un pouvoir modéré dure. Aussi longtemps en effet que les hommes agissent seulement par crainte, ils font ce qui est le plus contre leur volonté, et ne considèrent aucunement l'utilité et la nécessité de l'action, mais n'ont souci que de sauver leur tête et de ne pas s'exposer à subir un supplice. Bien plus, il leur est impossible de ne pas prendre plaisir au mal et au dommage du maître qui a pouvoir sur eux, fût-ce à leur grand détriment, de ne pas lui souhaiter du mal et lui en faire quand ils peuvent. Il n'est rien en outre que les hommes puissent moins souffrir qu'être asservis à leurs semblables et régis par eux. [...] Après ces considérations générales, revenons à l'organisation politique des Hébreux. À leur sortie d'Égypte, ils n'étaient tenus par le droit d'aucune nation, il leur était donc possible d'établir des lois nouvelles selon leur bon plaisir, c'est-à-dire de constituer un droit nouveau, de fonder leur État dans le lieu de leur choix et d'occuper les terres qu'ils voudraient. Ils n'étaient toutefois rien moins que préparés à établir sagement des règles de droit et à exercer le pouvoir collectivement puisque tous étaient d'une complexion grossière et déprimés par la servitude subie. Le pouvoir dut donc rester aux mains d'un seul, capable de commander

aux autres, de les contraindre par la force, de prescrire enfin des lois et de les interpréter par la suite. Ce pouvoir, Moïse put aisément continuer de le détenir, parce qu'il l'emportait sur les autres par la vertu divine, comme il le persuada au peuple et le montra par de nombreux témoignages ; il établit donc et imposa des règles de droit par la vertu divine qui le distinguait. Mais il prit le plus grand soin de faire que le peuple remplit son office moins par crainte que de son plein gré. (...) Pour cette raison Moïse, par sa vertu divine et sur l'ordre divin, introduit la religion dans l'État, de façon que le peuple fit son office plus par dévotion que par crainte. (...) Tel fut donc le but des cérémonies du culte : faire que les hommes n'agissent jamais suivant leur propre décret, mais toujours sur le commandement d'autrui, et reconnaissent dans toutes leurs actions et dans toutes leurs méditations qu'ils ne s'appartaient en rien mais étaient entièrement soumis à une règle posée par autrui.

Thèse – La religion est une réponse au grand problème politique : donner de la légitimité ou de l'autorité au pouvoir politique, c'est-à-dire faire accepter la relation de commandement-obéissance nécessaire à la vie en société. La fonction de la religion est politique : les « **cérémonies du culte** », écrit Spinoza, **ont pour but de « faire que les hommes n'agissent jamais suivant leur propre décret, mais toujours sur le commandement d'autrui »**. Le respect des choses sacrées persuade les hommes d'obéir aux règles que la société leur impose plutôt que de vivre comme il leur plaît, en suivant tous leurs désirs.

Argument 1 – Les hommes ne sont pas sociables par nature, parce qu'ils ne sont pas pleinement rationnels. La raison enseigne que l'intérêt des hommes est de vivre en société : or, « **tous observent bien leur intérêt, mais ce n'est pas suivant l'enseignement de la droite Raison** ». Les hommes ne sont pas « **disposés par la Nature** » à suivre « **ce qu'enseigne la vraie Raison** », c'est-à-dire la discipline du désir utile à la vie en société. Si les hommes étaient des sages, « **la société n'aurait besoin d'aucunes lois** ». Mais les sages sont minoritaires. Pour « **le vulgaire** » (l'homme ordinaire), l'utile n'est pas ce qu'enseigne la raison mais ce qui permet de satisfaire les désirs immédiats : « **De là vient que nulle société ne peut subsister sans un pouvoir de commandement et une force, et conséquemment sans des lois qui modèrent et contraignent l'appétit du plaisir et les passions sans frein** ». Pour le plus grand nombre, il faut un pouvoir qui commande des lois et les impose par la force en inspirant la crainte. Il faut que les hommes vivent dans la crainte, la peur de la force publique et de la sanction pénale, pour que l'intérêt leur commande de respecter les règles de la vie en société.

Argument 2 – Les hommes ne supportent pas la contrainte, ni de vivre dans la peur : « **Aussi longtemps en effet que les hommes agissent seulement par crainte, ils font**

ce qui est le plus contre leur volonté, et ne considèrent aucunement l'utilité et la nécessité de l'action, mais n'ont souci que de sauver leur tête et de ne pas s'exposer à subir un supplice. » ; « Il n'est rien en outre que les hommes puissent moins souffrir qu'être asservis à leurs semblables et régis par eux. ». Les hommes ne peuvent que détester leurs maîtres, le commandement d'autrui, et l'emploi de la force pour les contraindre à obéir. C'est pourquoi la prudence politique exige du pouvoir de recourir le moins possible à la violence pour imposer les lois et d'obtenir le consentement des sujets à l'obéissance. Spinoza cite une formule de Sénèque, le philosophe romain : « *nul n'a longtemps exercé un pouvoir de violence, un pouvoir modéré dure.* » Pour que l'État soit stable, il faudrait idéalement que les citoyens obéissent aux lois de leur plein gré : c'est ce qu'on appelle *le civisme*.

Argument 3 – Le rôle du prophète Moïse, dans l'Ancien Testament, fut d'imposer des règles de droit aux Hébreux et présentant celles-ci comme divines : en introduisant ainsi la religion dans l'État, il a persuadé le peuple d'obéir par dévotion plutôt que par crainte : « **Moïse, par sa vertu divine et sur l'ordre divin, introduit la religion dans l'État, de façon que le peuple fit son office plus par dévotion que par crainte.** » Le rôle de Moïse a donc été indissociablement politique et religieux. Il tirait son pouvoir spirituel de la « vertu divine » qui lui était reconnue. Le sens de la révélation prophétique, selon Spinoza, fut de persuader le peuple que les lois auxquelles il obéissait n'étaient pas des règles imposées par autrui (par d'autres hommes) mais par une puissance supérieure, supra-humaine.

Comment un tel phénomène a-t-il pu être possible ? Spinoza suggère que ce qui était possible dans les temps antiques ne l'est plus dans une époque plus civilisée. Les Hébreux sortis d'Égypte où ils vivaient en esclavage n'étaient pas mûrs pour fonder un État démocratique, lequel suppose une conscience claire des raisons qui justifient l'existence de la communauté et la nécessité de l'obéissance aux lois : « **Ils n'étaient toutefois rien moins que préparés à établir sagement des règles de droit et à exercer le pouvoir collectivement puisque tous étaient d'une complexion grossière et déprimés par la servitude subie.** »

Enjeu – Dans le TTP, Spinoza montre que la théocratie et la démocratie sont les deux types de communautés politiques qui ne font pas dépendre le respect des lois exclusivement de la force et de la crainte qu'inspire le pouvoir dans l'État. Et il établit en même temps que l'histoire qui conduit de la théocratie à la démocratie correspond à un progrès de la raison. La religion avait une fonction politique essentielle dans l'antiquité, lorsque la raison humaine n'était pas très cultivée : en représentant les lois comme des lois divines, la religion pouvait obtenir des hommes qu'ils obéissent de leur plein gré, par « dévotion » (respect du sacré).